

L'IMPAYÉ DE LOYER : DU TRAITEMENT AMIABLE À L'EXPULSION

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

OBJECTIFS

- Savoir réagir au plus vite en cas d'impayé et rendre compte de la situation à son client
- Maximiser les chances de recouvrer la dette et d'obtenir le départ du locataire
- Maîtriser l'ensemble des modifications apportées par les lois ALUR, MACRON et ELAN

LE PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse aux gestionnaires immobiliers, administrateur de biens, titulaire de la carte « G », juristes immobiliers, avocats...

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Caroline SEBAG, avocat intervenant en droit immobilier



INTRODUCTION BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1 MAÎTRISER LES CLAUSES DU BAIL UTILES AU RECOUVREMENT DES LOYERS

- Clause résolutoire
- Clause de solidarité (la question des violences conjugales avec la loi ELAN).



PARTIE 2 LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DE L'IMPAYÉ

- L'assignation (distinction FOND/ REFERE)
- L'injonction de payer



PARTIE 3 SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA DÉCISION DE JUSTICE ET GÉRER LES SITUATIONS À RISQUES

- La procédure de reprise du logement vacant
- Les différentes étapes de la procédure d'expulsion
- Le recouvrement des sommes dues
- Le surendettement du locataire
- Le décès du locataire et l'abandon du logement



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT